

RAPPORT D'ENGAGEMENT ARKÉA ASSET MANAGEMENT

2025



SOMMAIRE

PARTENAIRE DE LA TRANSITION

P. 3

NOTRE ENGAGEMENT EN 2025

P. 4

Définition et objectifs

P. 5

Principes et méthodes du processus d'engagement individuel

P. 6

Les thématiques et entreprises prioritaires

P. 10

ENGAGEMENTS POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ VIA LA DETTE PRIVÉE

P. 21

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : PARTENARIATS ET FINANCEMENT

P. 22

Engagements collaboratifs menés avec les acteurs de la place

P. 22

Rencontres avec les pouvoirs publics et organisations professionnelles

P. 23

Actions de promotion de la finance durable

P. 24

Partenariat citoyens et territoriaux

P. 25

L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN 2025

P. 26

Fondements de notre politique de vote

P. 26

Chiffres clés sur la saison des AG 2025

P. 27

Initiatives menées en amont des votes

P. 28

CONCLUSION

P. 29

PARTENAIRE DE LA TRANSITION

Arkéa Asset Management a l'ambition de se développer en tant qu'acteur d'une finance responsable. Filiale du groupe mutualiste Crédit Mutuel Arkéa, la société s'est construite sur un modèle coopératif et mutualiste, avec un **fort attachement au territoire**. Nous portons donc dans nos fondements **des valeurs de solidarité, de proximité et de responsabilité**.

Dans un contexte marqué par la multiplication des crises environnementales et sociales, nous pensons que nous avons la responsabilité de faire évoluer la finance pour contribuer activement à l'amélioration des pratiques des entreprises, acteurs pivots de la transition, afin de **contribuer à l'émergence d'une économie plus juste et plus résiliente**.

Ainsi, notre vision de l'investissement va au-delà du financement des entreprises. Nous souhaitons nous positionner comme **investisseur responsable**, et prendre en compte les défis sociaux et environnementaux dans notre activité, tout en conservant une performance financière satisfaisante. Notre démarche repose sur une conviction forte : la performance financière et la performance extra-financière ne s'opposent pas, elles se renforcent. Notre vision stratégique déclinée dans notre plan Faire 2030 s'ancre dans la conviction qu'un **investissement véritablement**

performant doit être durable. Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations.

À cette fin, nous avons développé une approche structurée autour de plusieurs axes fondamentaux qui constituent notre stratégie d'investissement. S'ajoutant à nos politiques d'exclusions et aux filtres ESG rigoureux, nous avons déployé une **activité d'engagement ambitieuse** au travers de dialogues réguliers et structurés avec les entreprises financées, les acteurs de la place et les industries afin de contribuer à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux par les entreprises. Nous sommes convaincus que l'engagement représente une opportunité pour inciter les entreprises à avoir de meilleures pratiques et faire avancer la considération des enjeux environnementaux et sociaux.

Le présent document a pour vocation **de rendre compte de nos actions d'engagement réalisées sur l'année 2025 et de rendre transparentes nos méthodes d'engagement**. Notre stratégie d'engagement s'inscrit dans le cadre plus large de nos engagements en faveur d'une finance soutenable et reprend **des principes et des cadres que nous avons définis dans nos politiques** que vous pouvez consulter ci-dessous :



**POLITIQUE
D'EXCLUSION**



**POLITIQUE
BIODIVERSITÉ**



**POLITIQUE
CLIMAT**



**POLITIQUE
DE VOTE**



**POLITIQUE DE
GESTION DES CONTROVERSES**

NÔTRE ENGAGEMENT EN 2025

142
émetteurs engagés
en 2025

Les thématiques privilégiées :



BIODIVERSITÉ



**ÉGALITÉ
FEMMES/HOMMES**



CLIMAT



DROITS HUMAINS

Collecte ESG systématique auprès des
contreparties en dette privée

Les types d'engagement :

3,5 %
ENGAGEMENT LONG

27,5 %
ENGAGEMENT
INDIVIDUEL 3 ANS

69,0 %
RENCONTRE PONCTUELLE



Participation d'Arkéa Asset
Management dans :

20 dialogues
collaboratifs,
dont 16 en tant
que lead

6 organisations
ou initiatives
collaboratives

1 moratoire
concernant
le Deep Sea
Mining*

*L'exploitation minière des fonds marins ne doit pas se poursuivre tant que les risques environnementaux, sociaux et économiques n'auront pas été pleinement compris et que les alternatives aux minéraux des grands fonds marins n'auront pas été pleinement explorées.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

L'engagement, pour Arkéa Asset Management, représente l'opportunité de **s'impliquer activement auprès de nos parties prenantes**. Nous qualifions d'engagement toutes les activités permettant d'établir un dialogue sur les sujets ESG avec les entreprises en portefeuille ou les décideurs politiques. Notre stratégie d'engagement se structure autour d'échanges, de participations à des conférences et à des groupes de travail et a pour vocation d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques sur les enjeux de développement durable. **Ce dialogue constitue notre levier d'action le plus direct** pour accompagner les entreprises et leur permettre de bénéficier de notre expertise sur les sujets.

Au travers de ces échanges, nous cherchons à influencer les décisions des acteurs économiques pour participer au développement d'une croissance inclusive prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Nos actions d'engagement sont créatrices de valeur. Elles nous permettent en outre **d'anticiper les risques financiers qui résulteraient d'une mauvaise adaptation des entreprises ou de la société aux risques sociaux, environnementaux ou**

réglementaires. Cette démarche nous permet aussi de **saisir les opportunités liées aux enjeux du développement durable**. L'engagement tient une place à part entière dans notre démarche globale d'investissement. Elle s'inscrit dans la continuité de nos engagements et s'intègre à notre démarche de gestion des actifs.

Nous distinguons plusieurs formes d'engagement complémentaires : les engagements individuels et les engagements collectifs.

L'engagement constitue une démarche d'échange avec les entreprises par laquelle nous allons mettre en place un dialogue **directement ou collectivement avec d'autres investisseurs institutionnels** afin de renforcer l'impact de cette démarche comme avec les initiatives Chemsec (polluants éternels), le CDP (transparence des données climat, eau, forêt, biodiversité et plastique de la part des entreprises), Nature Action 100+ (capital naturel), FABRIC (biodiversité), FIR (transition juste), PRI (droits humains). En 2025, nous avons intensifié nos interactions avec les entreprises tout en structurant le cadre dans lequel les échanges devaient s'effectuer.

AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT GRÂCE À NOS INVESTISSEMENTS

OBJECTIFS	Promouvoir des pratiques durables		Avoir un impact positif direct sur le territoire		Poster nos ambitions ESG au-delà de nos encours	
POUR QUI ?	Entreprises cotées / non cotées		PME & ETI françaises		Citoyens	Etats / Industrie
MOYENS D'ACTIONS	Engagements individuels	Engagements collaboratifs	Dialogues en amont de l'investissement avec le management		Financements de projets vertueux à vocation éducative	Moratoires / Conférences
RÉSULTATS POSSIBLES	Bonification de la note ESG Processus d'escalade en cas d'échec		Investissement dans le Printemps des Terres	Bonification de la note interne escalade en cas d'échec	Mécénat auprès du Fonds de dotation Océanopolis Acts	Nouvelle réglementation / Critères d'investissements

FIR FORUM POUR
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE

CDP

Nature Action 100

ARKEA
Asset Management

chemsec
INTERNATIONAL CHEMICAL SECRETARIAT

PRI Principles for
Responsible
Investment

**Finance for
Biodiversity
Pledge**

PLAIDOYER AUPRÈS DES RÉGULATEURS ET DÉCIDEURS PUBLICS

Le troisième volet de notre dispositif d'engagement concerne le **plaidoyer institutionnel**. En effet, nous sommes convaincus que l'évolution du cadre réglementaire constitue un puissant accélérateur de transformation des pratiques.

Notre action se concentre sur plusieurs fronts :

- La **promotion d'exigences accrues en matière de reporting extra-financier**. Nous militons notamment pour l'adoption de standards internationaux harmonisés sur le climat et la biodiversité.
- La participation aux **consultations publiques sur l'évolution de la réglementation financière**. Notre expertise nous permet d'apporter une contribution constructive aux discussions sur la taxonomie des activités durables ou les exigences de transparence ESG. Ce travail de plaidoyer, moins visible mais tout aussi crucial, vient compléter nos actions d'engagement direct auprès des entreprises. De plus, il s'inscrit pleinement dans notre responsabilité d'investisseur engagé pour une économie plus durable.

PRINCIPES ET MÉTHODES DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

EN AMONT DE L'ENGAGEMENT : SÉLECTION ET ANALYSE DE L'ENTREPRISE

Nous avons choisi de suivre les entreprises investies par le biais d'un dialogue bilatéral. Le dialogue direct constitue notre premier levier d'action.

Nous distinguons deux types d'engagements : les **engagements thématiques** et les **engagements normatifs**.

Les engagements thématiques, tout d'abord, se déroulent par cycle de 3 années. Nous privilégions une **approche ciblée et approfondie** plutôt qu'un engagement superficiel avec un grand nombre d'entreprises. C'est pourquoi nous avons mis en place un processus de sélection des entreprises que nous souhaitons engager. Notre expérience montre en effet que ce dialogue bilatéral produit des résultats tangibles **lorsqu'il s'inscrit dans la durée et s'appuie sur des attentes précises**.

Ces discussions s'inscrivent dans le cadre d'engagements thématiques et visent à identifier et à améliorer les pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale sur un aspect spécifique de leur activité.

Les **engagements normatifs** sont à l'inverse des engagements succincts et ponctuels initiés à la suite de l'apparition d'une controverse touchant une entreprise. Notre équipe de recherche ESG réalise une veille régulière de l'actualité des entreprises afin de vérifier qu'elles ne sont pas exposées à des controverses graves. Les controverses les plus graves sont celles qui ne respectent pas les normes établies en matière de conduite responsable des affaires et déclenchent immédiatement le processus d'engagement.

MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION



ANNÉE 1 : PRISE DE CONTACT ET DÉFINITION D'OBJECTIFS ET D'INDICATEURS

Suite à cette sélection et à notre analyse de l'émetteur, nous prenons contact avec l'entreprise. Le premier contact a pour but de réaliser un état des lieux et de poser les questions pertinentes après la lecture du rapport de soutenabilité. Nous envisageons l'engagement comme un **dialogue entre investisseurs et émetteurs**. Nous nous appliquons donc à leur faire part de nos étonnements positifs et négatifs, des initiatives qui pourraient les intéresser et **nous leur partageons les meilleures pratiques** du secteur pour les aider à approfondir leurs efforts.

Chaque analyste rencontre les émetteurs sur la thématique dans laquelle il est expert. Arkéa Asset Management permet aux analystes ESG de suivre des formations régulièrement sur les thématiques d'engagement. Les analystes jouent un rôle central dans l'évaluation des émetteurs et de leurs implications, c'est pourquoi ils doivent être informés des meilleures pratiques.

La formalisation des attentes et le suivi régulier des progrès sont des points particulièrement importants pour s'assurer de l'efficacité de nos engagements. **Nous établissons systématiquement un compte rendu écrit après chaque rencontre et fixons des objectifs mesurables à court et moyen terme.** Notre expérience montre que l'engagement via des échanges bilatéraux produit des résultats tangibles lorsqu'il s'inscrit dans la durée et s'appuie sur des exigences précises.

Suivre l'impact réel de nos engagements est une tâche indispensable mais ardue, c'est pourquoi nous nous sommes appliqués en 2025 à développer des outils de suivi de nos engagements. Nous avons utilisé le template fourni par Finance For Biodiversity afin de mieux apprécier les efforts de nos échanges avec les entreprises et de construire un cadre et des questions. Par ailleurs, afin de monitorer le progrès de sa politique d'engagement, **Arkéa Asset Management a développé en 2025 un outil interne de scoring biodiversité des émetteurs engagés. Cet outil a été présenté et partagé au Sommet Finance for Biodiversity à Amsterdam en 2025 et servira de base de travail au développement d'une ScoreCard commune mise à disposition des membres du Pledge.**

Par ailleurs, nous avons également développé un outil interne de suivi de l'engagement nommé "Pledge". Cet outil nous permet de reporter les engagements réalisés année après année, de centraliser les rapports d'engagement, de suivre l'historique et l'évolution des engagements. Il permet également de suivre les contraintes du label ISR, dont l'objectif de couverture minimal est de 80 % sur les droits de l'homme et l'intensité carbone. En cas de non atteinte de ce seuil, nous pouvons suivre les relances pour la mise aux normes demandée par le label (existence d'une politique de Droits de l'Homme, publication d'informations relatives aux émissions de CO2).

ANNÉE 2 : SUIVI DES OBJECTIFS ET ÉCHANGE SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La deuxième année, la moitié du processus est écoulée. Ce point intermédiaire permet d'une part de **réaffirmer nos exigences sur les thématiques et d'autre part d'être à l'écoute des difficultés rencontrées par l'entreprise**. Le deuxième échange est aussi un moment lors duquel il est possible de concrétiser les efforts fournis par l'entreprise et de réaffirmer nos attentes si ce n'est pas le cas.

Ce cas concret illustre la pertinence d'un **engagement triennal auprès des émetteurs**. La deuxième année fut clef car elle nous a confirmé la volonté de l'émetteur de collaborer et de déployer des mesures de préservation de la biodiversité, tout en composant avec des contraintes géopolitiques et réglementaires. Nous avons ainsi

pu lui partager les meilleures pratiques que nous jugeons pertinentes pour se différencier dans son secteur, et réaffirmer à la fois notre engagement et nos attentes. De son côté, l'émetteur a exprimé sa volonté de progresser et de contribuer activement à la préservation et à la restauration de la biodiversité, compte tenu de la matérialité des risques que représente l'érosion du vivant pour son activité. **En 2026, nous évaluerons les avancées réalisées et la cohérence entre les engagements affichés et les actions mises en œuvre. Le cas échéant, nous prolongerons l'engagement afin de maintenir une dynamique incitative et de promouvoir les bonnes pratiques.**

CAS CONCRET : ENGAGEMENT LEAD COLLABORATIF NATURE ACTION 100+



ANNÉE 3 : BILAN DE L'INVESTISSEMENT ET EFFETS SUR LA GESTION

À l'issue de la troisième année d'engagement, nous nous apprêtons à clôturer l'engagement. **Nous établissons donc un récapitulatif des actions menées par l'entreprise et des résultats que nous avons observés sur les indicateurs que nous suivons.**

L'engagement a pour vocation **d'amener à des résultats concrets pour l'entreprise**. Nous avons formalisé plusieurs issues possibles pour suivre la démarche notamment un processus d'escalade en cas d'absence de réponse des émetteurs. Si la démarche se conclut sur une absence de résultat ou un résultat décevant, nous gardons la possibilité d'abaisser la note, ou d'engager le processus d'escalade.

Notre démarche d'engagement s'inscrit dans un processus global de gestion des actifs et elle est donc corrélée au reste de l'activité. L'engagement peut se révéler fécond, neutre ou aboutir à un échec. À l'issue de la démarche, les analystes ESG

peuvent prendre des mesures pour valoriser ou pénaliser les actions prises par l'entreprise.

Nous définissons un engagement réussi selon la prise en compte par l'émetteur de la thématique abordée, l'amélioration de sa transparence ou de ses actions sur les indicateurs que nous avons choisis d'évaluer dans notre suivi. **Un engagement réussi peut amener à la bonification de la note de l'émetteur.** Les conclusions de l'engagement peuvent être présentées lors du comité d'analyse réunissant les équipes de recherche et de gestion ou lors du comité de suivi des risques de contreparties

En cas d'absence de réponse ou de résultat insatisfaisant de la part de l'entreprise, nous échangeons avec la gestion et partageons les conclusions de notre analyse. Cela peut entraîner des décisions de gestion et aller jusqu'au désinvestissement, notamment pour les fonds labellisés ISR.

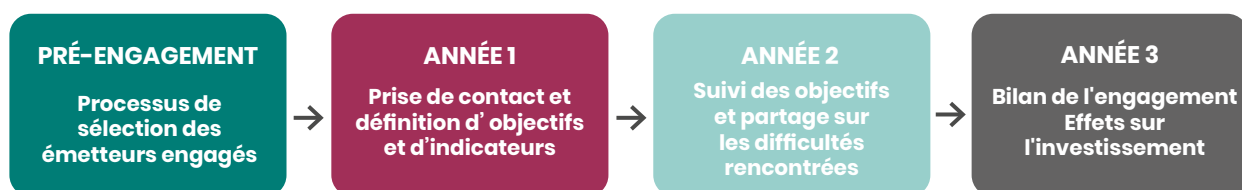
En cas de non-réponse de l'émetteur aux requêtes de l'équipe ESG pendant plusieurs mois, nous adressons à la direction générale un courrier signé par le Président du Directoire Arkéa Asset Management, signalant que **l'absence de réponse à nos demandes pourra entraîner le désinvestissement progressif d'Arkéa Asset Management dans le respect de l'intérêt des porteurs.**

En cas d'absence de progrès ou de résultats infructueux de l'engagement, nous nous réservons **la possibilité de réduire la note ESG de l'émetteur et de déconseiller de nouveaux investissements.**

Deuxièmement, en l'absence de progrès après trois ans, notre processus d'escalade prévoit différentes options de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement, tout, dans l'intérêt des porteurs.

Nous sommes convaincus que notre politique d'escalade, appliquée avec rigueur mais discernement, **renforce la crédibilité de notre démarche d'engagement** tout en préservant notre influence sur les entreprises en phase de transition, cela dans le but de créer de la valeur pour nos clients.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL



BILAN GLOBAL DE 2025

En 2025, nous avons réalisé 143 rencontres auprès de 124 émetteurs différents, soit **32 % de plus qu'en 2024.**

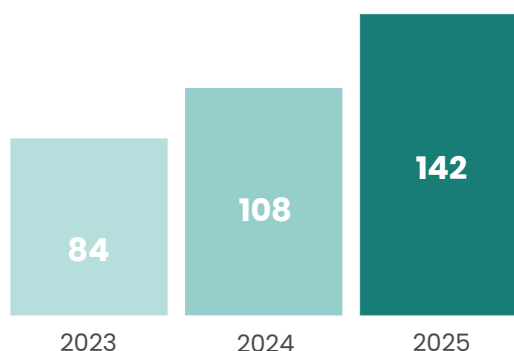
Près d'**un tiers de nos échanges ont été évalués comme une réussite** par les analystes et ont permis de renforcer les actions en faveur de la durabilité au sein des entreprises.

En 2025, sur 15 émetteurs contactés dans le cadre d'un dialogue d'engagement sur la biodiversité (hors engagements CDP), **seul un émetteur n'a pas répondu à nos sollicitations.**

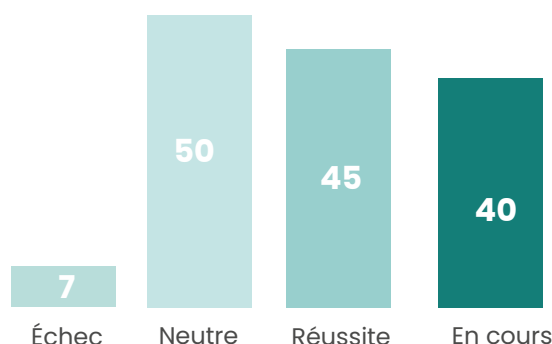
Un courrier sollicitant une réponse à nos demandes d'engagement a donc été envoyé au Président de la société de la part de Stéphane Cadieu, Président du Directoire d'Arkéa Asset Management. Face à l'absence de réponse de la société, la note ESG de la société initialement notée A (AAB) a été dégradée à E (EEE) entraînant sa non-éligibilité pour les fonds ISR, et la réduction de notre position.

L'impact de notre engagement s'est donc matérialisé surtout via la révision des notes ESG des émetteurs - à la hausse ou à la baisse - suite à des échanges qui nous ont permis d'approfondir nos connaissances vis-à-vis des processus internes des émetteurs.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RENCONTRES



RÉSULTAT DE L'ENGAGEMENT



LES THÉMATIQUES ET ENTREPRISES PRIORITAIRES

LA BIODIVERSITÉ

Arkéa Asset Management a **publié ses engagements en matière de biodiversité en 2024 au travers de sa Politique Biodiversité et de sa Politique d'Engagement mises à jour en janvier 2026**. Les grands axes stratégiques de la biodiversité sont les suivants :



2

FORMATION ET ÉDUCATION

Former les administrateurs, management et employés d'ici 2027.

Sensibiliser aux enjeux de la préservation de l'Océan en signant en 2024 une convention de mécénat auprès du Fonds de dotation **Océanopolis Acts**.



1

GOUVERNANCE

Organiser la **gouvernance ESG** chez **Arkéa Asset Management** de manière structurée et dynamique, avec des instances clés assurant la coordination, la validation des stratégies et la supervision des projets liés à l'ESG.



3

CONTRIBUTION VIA DES FONDS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contribuer par nos fonds **Arkéa Biodiversité** et **Arkéa Solidaire** à la protection et la restauration de la biodiversité, avec par exemple la prise de participation dans Le Printemps des terres en 2023.



5

MONITORING TARGETS

Se fixer pour objectif de suivre **deux indicateurs** relatifs à trois secteurs (monitoring targets) :

Chimie : transparence sur l'émission de polluants toxiques pour les sols et les eaux.

Pharmaceutique : transparence sur l'émission de polluants toxiques pour les sols et les eaux.

Produits alimentaires : Transparence sur l'utilisation de l'eau.



4

PORTFOLIO TARGETS

Réduire de 50% l'empreinte carbone des investissements d'ici 2030 (scope 1 et scope 2)

Sortir à horizon 2030 du financement des entreprises impliquées dans **le charbon** et dans **les énergies fossiles non conventionnelles** et diriger les financements au soutien de la transition.



6

ENGAGEMENT

Engager **5 secteurs** parmi les 10 prioritaires définis par Finance for Biodiversity.

Nous prévoyons d'engager un dialogue chaque année avec **au moins 15 entreprises** représentant **au moins 50% des encours** des secteurs prioritaires.

Par ailleurs, Arkéa Asset Management se positionne comme un actionnaire engagé pour l'environnement au travers de sa politique de vote. La Stratégie Biodiversité a été mise à jour au 1^{er} janvier 2026 avec l'introduction d'une nouvelle exclusion portant sur **l'exploitation minière des fonds marins**. Arkéa Asset Management a également mis à jour ses politiques d'exclusions afin d'exclure l'exploitation minière des fonds marins de son périmètre d'investissements.

Le détail de notre stratégie est disponible [ici](#).

Souhaitant maximiser notre impact, notre périmètre d'engagement s'étend sur 3 continents. Ces dialogues ont pris la forme d'engagements individuels mais également **d'engagements collaboratifs** tels que l'Investor Initiative on Hazardous Chemicals de l'ONG suédoise **Chemsec** ou encore l'initiative **Nature Action 100+** dans laquelle nous sommes lead sur un engagement. Arkea Asset Management a participé à la Campagne annuelle du **CDP** sur le climat, la forêt et l'eau. Par ailleurs, Arkéa Asset Management a rejoint l'initiative **FABRIC** (Fostering Action on Biodiversity through Responsible Investment in Clothing) portée par Finance for Biodiversity.



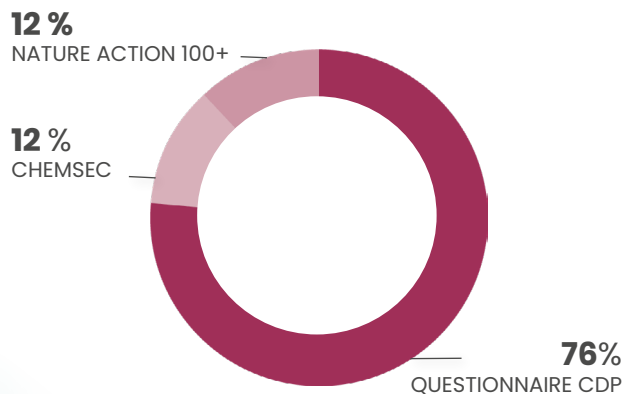
Arkéa Asset Management a fait le choix d'intégrer pleinement la préservation de la biodiversité dans toutes les composantes de sa stratégie d'investissement. Nous avons en effet pour ambition d'intégrer les enjeux de protection de l'environnement au plus haut niveau des instances de gouvernance. Dans cette optique, une **sensibilisation dédiée à la biodiversité a été dispensée auprès de nos administrateurs en juillet 2025**, afin de renforcer leur compréhension des enjeux environnementaux et de guider nos politiques de vote. Cette formation visait à

sensibiliser les administrateurs à la menace que représente la destruction des écosystèmes pour les activités des entreprises. Elle a également permis de présenter les évolutions du cadre réglementaire concernant la biodiversité et de souligner le lien entre dépendance écologique et risque financier. Des exemples concrets, notamment dans les secteurs prioritaires (définis par le groupe) tels que l'agroalimentaire, ont illustré ces enjeux.

Cette initiative s'inscrit dans une prise en compte renforcée de la biodiversité par Arkéa Asset Management et nous a permis d'anticiper l'objectif de 2027, qui prévoit la formation des administrateurs, des salariés et du management sur les enjeux de la biodiversité, ainsi que la **mise en avant de notre politique biodiversité en place depuis le 1er janvier 2025**.

Afin de suivre la progression des entreprises engagées, nous utilisons, comme recommandé par la fondation Finance for Biodiversity, des indicateurs de suivi de la réglementation SFDR et de la base ENCORE.

ENGAGEMENTS COLLABORATIFS BIODIVERSITE - FY25



En plus du suivi d'une pression spécifique, nous encourageons toutes les entreprises rencontrées dans le cadre de cette stratégie d'engagement sur la biodiversité à se doter **d'objectifs Science Based Targets Network (SBTN)** et à mettre en place **une politique de protection de la biodiversité (Principale Incidence Négative Optionnelle Environnementale 14)**.

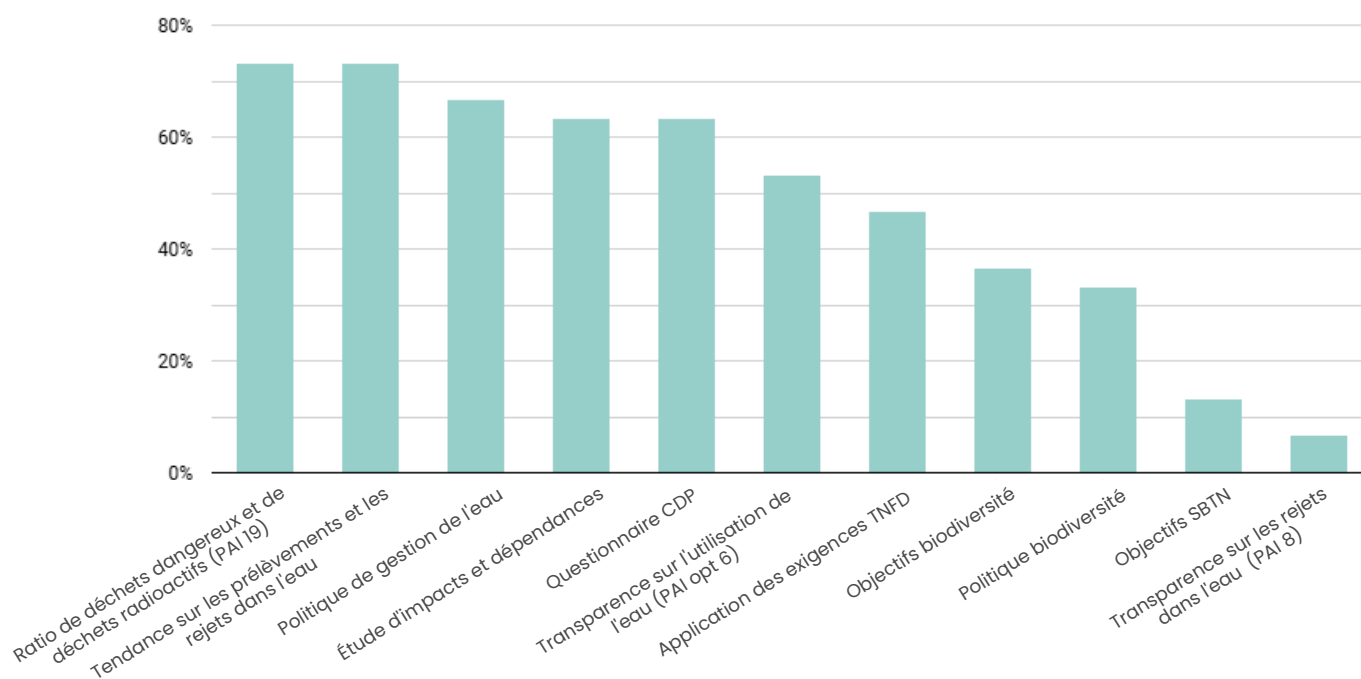
En 2025, nous avons souhaité travailler sur la mise en place **d'un outil interne nous permettant de suivre la maturité des émetteurs engagés sur la biodiversité**. Cet outil nous permet de noter qualitativement les émetteurs grâce à un score sur 20. Sur la base de ces critères, nous avons pu classer les émetteurs selon trois degrés de maturité "Monitoring", "Awareness" et "Laggard". Cette catégorisation a pour vocation de nous permettre de **définir une stratégie d'engagement adaptée et d'ajuster notre plan d'action en**

fonction du niveau de maturité identifié. Nous avons choisi de nous concentrer sur l'évaluation de 11 critères.

Sur ces 11 critères, 5 concernent **l'engagement des émetteurs** en faveur de la biodiversité et les 5 autres concernent **la transparence des émetteurs** sur les sujets de biodiversité.

Le graphique suivant représente **la maturité par critère des émetteurs engagés sur la biodiversité en 2025**. Cette première année d'engagement met en exergue une **maturité des émetteurs sur la transparence des données de biodiversité** (partie gauche de la matrice) mais des lacunes sur **l'engagement des émetteurs sur cette thématique**. Ainsi, nous constatons que trop peu d'émetteurs s'engagent à adopter des objectifs SBTN ou bien même des objectifs biodiversité au sens large.

SCORE DES 15 ÉMETTEURS PAR KPI

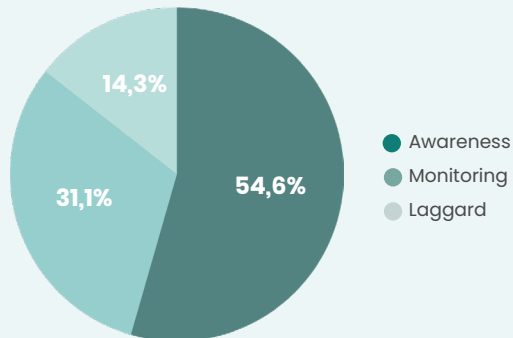


Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2025

Nous avons constaté une **indisponibilité des données sur certains PAI chez les fournisseurs de données avec lesquels nous travaillons**. Nous en avons donc profité pour dialoguer d'une part avec les fournisseurs pour qu'ils mettent à disposition davantage de données en lien avec les PAI et d'autre part avec les émetteurs sur l'importance de reporter ces données de manière exhaustive et de façon homogène.

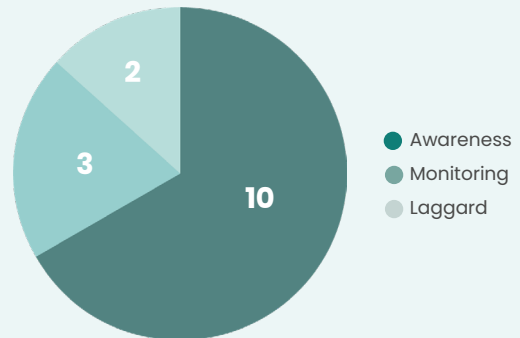
La majorité des émetteurs que nous engageons comprennent les enjeux liés à la biodiversité et commencent à l'intégrer dans leur stratégie de gouvernance, mais pas suffisamment (comme l'illustre le graphique de droite ci-dessous).

ENCOURS PAR STATUT



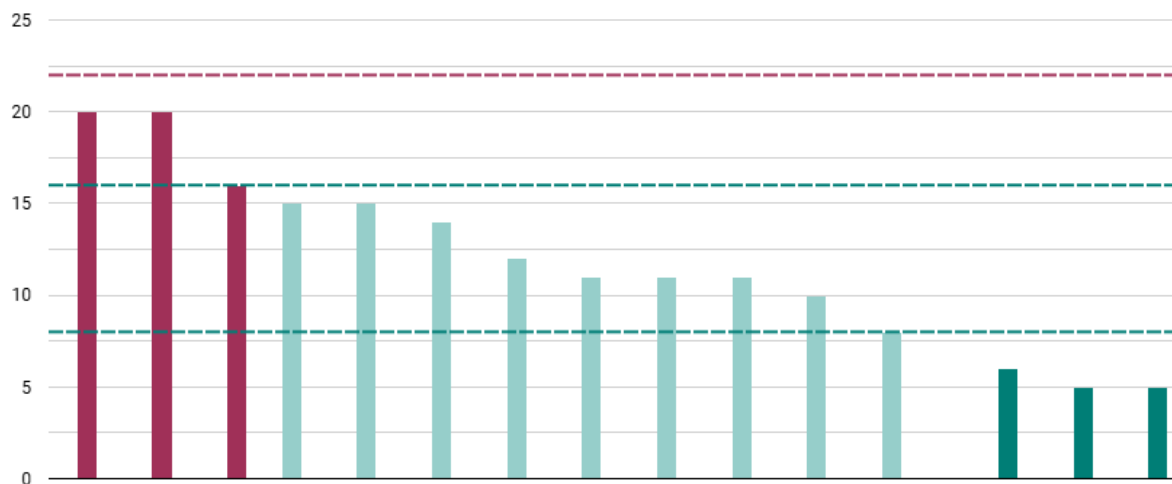
Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2025

NOMBRE D'ÉMETTEURS PAR STATUT



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2025

SCORE DES ÉMETTEURS ENGAGÉS



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2025

Le graphique ci-dessus, anonymisé, montre que 3 émetteurs dépassent la note de 14/20 et sont donc catégorisés "Monitoring". Nous poursuivrons nos dialogues avec ces émetteurs en 2026, pour d'une part, que leurs efforts ne faiblissent pas, d'autre part, pour nous tenir au courant des meilleures pratiques mises en place par les émetteurs. En effet, lors de chaque engagement, nous échangeons de manière transparente avec les émetteurs sur les meilleures pratiques à adopter afin de les inciter à s'engager davantage.

Le constat fait au Sommet Finance for Biodiversity d'Amsterdam le 4 décembre 2025 est sans appel : les fonds dédiés à la biodiversité n'attirent pas suffisamment de capitaux et il est de notre responsabilité en tant que gestionnaire d'actifs engagé d'y remédier au côté de nos parties prenantes. Pour ce faire, nous allons explorer de nouvelles pistes d'investissement, **en accord avec les intérêts de nos clients**.

Par ailleurs, nous souhaitons **développer notre action de mécénat** en faveur de la biodiversité comme nous l'avons déjà fait par le passé avec le Fonds de dotation de la Mer "Océanopolis Acts".

L'investissement dans les actifs réels est également une nécessité pour renforcer la préservation et la restauration de la biodiversité. Nous étudierons les solutions disponibles, et cela dans l'optique de renforcer la démarche initiée avec l'investissement dans "Le Printemps des Terres".

Nos dialogues d'engagement vont dans le bon sens, et c'est pourquoi nous souhaitons maintenir ce cap en 2026 tout en affinant notre matrice de scoring biodiversité présentée précédemment dans ce rapport. Deux sujets nous semblent fondamentaux à développer :

- **La gouvernance** et ses relais internes pour développer, promouvoir et inclure la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise
- **La localisation des sites**, car c'est un paramètre fondamental. Nous avons réussi à prendre en compte la localisation des sites dans nos études de dettes privées, il nous faut le développer à plus grande échelle. En effet, la biodiversité se mesure localement. Les coraux représentent moins de 0,25 % de tout l'environnement marin mais abritent 25 % de la vie marine de notre planète, le Cerrado se situe quant à lui au Brésil et abrite 5 % de la biodiversité mondiale, les zones humides couvrent 6 % des terres émergées et figurent parmi les écosystèmes les plus riches et diversifiés.

En outre, nous avons initié un **dialogue auprès de notre agence de conseil de vote** pour que la politique environnementale appliquée inclut des critères de biodiversité. Notre demande a fait écho. Cet ajout permettra de nous engager pour la biodiversité grâce aux votes lors des Assemblées Générales des entreprises pour lesquelles nous sommes actionnaires.

Enfin, un travail sera entrepris pour **rendre accessibles davantage de solutions d'investissement dédiées à la nature aux investisseurs non professionnels** et ainsi étendre leurs portées d'action

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à notre Rapport biodiversité 2025 - Arkéa Asset Management, accessible sur notre site internet via ce lien.



L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

L'égalité des sexes est un thème d'une importance cruciale dans le monde du travail. L'écart de rémunération entre les employés des entreprises investies est une réalité persistante qui nécessite une attention de la part des investisseurs. Il convient de favoriser l'égalité des sexes pour des raisons morales et éthiques, mais aussi pour des bénéfices tangibles au sein des entreprises elles-mêmes.

L'une des principales raisons pour lesquelles nous souhaitons engager les émetteurs sur ce thème est la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein des organisations. En effet, en favorisant l'égalité entre les genres, les émetteurs ouvrent la voie à une plus grande diversité des perspectives et des expériences au sein de leurs équipes. Cela conduit à une prise de décision plus inclusive, où différentes voix sont entendues et prises en compte, ce qui peut avoir un impact significatif sur la créativité et la performance globale de l'entreprise.



En outre, promouvoir l'égalité des sexes est un moyen efficace de valoriser le talent féminin et de tirer pleinement parti du potentiel de la moitié de la population. En offrant des opportunités égales en termes de rémunération et de progression de carrière, les entreprises peuvent attirer et retenir un bassin plus large de compétences et de talents.

Cela contribue à créer une culture organisationnelle plus inclusive et équitable, où chaque individu a la possibilité de s'épanouir et de contribuer pleinement à la réussite de l'entreprise.

L'égalité des sexes n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un impératif pour les entreprises qui cherchent à rester compétitives dans un environnement mondial en constante évolution. En engageant les émetteurs sur ce thème, nous aspirons à créer des lieux de travail plus équitables, diversifiés et performants, où chacun a la possibilité de réussir, quel que soit son genre.

En 2025, nous avons engagé 5 émetteurs sur cette thématique. Pour évaluer les pratiques des émetteurs et comprendre comment la problématique influe sur la définition stratégique et opérationnelle des sociétés, nous avons mis l'accent à la fois sur l'écart des salaires Homme-Femme ajustées des profils (parcours scolaire, longévité, expérience, etc.) et l'écart de féminisation entre le personnel total et le premier niveau de management, la manière la plus efficace de briser le plafond de verre.

Puisque l'enjeu suit une progression lente au sein des entreprises, **nous avons décidé d'allonger l'échéancier et ainsi d'ouvrir la prochaine campagne d'égalité Femmes-Hommes à de nouveaux émetteurs en 2027.**

DROITS HUMAINS

Les droits humains sont essentiels pour les entreprises car elles ont la responsabilité de respecter et de protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes concernées par leurs activités, y compris leurs employés, les communautés locales et les parties prenantes. Le respect des droits de l'Homme renforce la réputation, diminue les risques juridiques et contribue à un environnement commercial durable et éthique.

Impliquer les émetteurs dans cette démarche est primordial pour plusieurs raisons importantes. Tout d'abord, les entreprises ont une obligation morale et éthique de se conformer aux normes internationales et universelles en matière de droits humains. En respectant ces droits, elles renforcent leur réputation, établissent la confiance avec leurs parties prenantes et contribuent à un environnement commercial durable et éthique.

Le respect des droits humains permet de minimiser les risques juridiques et opérationnels auxquels les entreprises peuvent être confrontées. Les violations des droits humains peuvent entraîner des conséquences juridiques graves et des dommages à la réputation de l'entreprise. En s'engageant à respecter ces droits, les entreprises peuvent prévenir ces risques et renforcer leur position sur le marché.

Nous partons du postulat que le respect des droits humains favorise un environnement de travail sain, équitable et inclusif. En garantissant l'égalité des chances, en luttant contre la discrimination et en promouvant la diversité et l'inclusion, les entreprises créent des conditions propices à l'épanouissement de leurs employés et à l'amélioration de leur performance globale.

En résumé, impliquer les émetteurs dans la promotion des droits humains n'est pas seulement une question morale, mais aussi un impératif commercial et juridique.

En respectant et en protégeant les droits de toutes les personnes touchées par leurs activités, les entreprises renforcent leur réputation, réduisent les risques et contribuent à un environnement commercial plus éthique et durable. C'est un engagement crucial pour bâtir un monde des affaires plus juste, équitable et respectueux des droits de l'homme.

Dans ce cadre, nous avons rencontré 5 entreprises des secteurs minier, de la construction et de l'agroalimentaire. Deux de ces engagements sont réalisés dans le cadre de l'initiative Advance des PRI et nous sommes lead sur l'un de ces groupes.

Depuis le lancement de cette initiative en 2022, nos positions sur ces titres ont été réduites et sont, à fin 2025, nulles, mais nous avons souhaité poursuivre les échanges avec les entreprises.

Pour l'une des entreprises, les discussions sont au point mort depuis plusieurs mois à la suite d'un changement de statut financier, malgré des tentatives répétées d'entrée en contact (demande de rencontres auprès l'équipe Relation Investisseur, sollicitation des actionnaires, questions au comité exécutif, ...).

Pour l'autre société, la gravité des controverses auxquelles la société est exposée l'a rendu inéligible à nos investissements.

Au regard de ces éléments, nous allons engager une réflexion sur le maintien de notre participation à cette initiative.

Les trois autres dialogues sont menés auprès de sociétés d'Europe de l'Ouest et se déroulent bien.

CLIMAT

Arkéa Asset Management s'engage pour le financement d'une économie bas-carbone juste et résiliente, compatible avec un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C d'ici 2050. Nous pensons qu'il est essentiel que

l'intégralité des acteurs économiques intensifient leurs actions pour le climat. Il convient d'accélérer la réduction des émissions mondiales, renforcer la résilience climatique et faire en sorte que l'objectif de 1,5 °C reste à portée de main, conformément à l'engagement pris dans l'Accord de Paris.

Le risque climatique physique est devenu un enjeu trop important pour être ignoré, notamment dans les secteurs avec des infrastructures, où les actifs sont fixes, à long terme et de plus en plus exposés. Le secteur immobilier, les aéroports, les ports, les réseaux électriques et les systèmes de transport ne peuvent être facilement déplacés ou modernisés face à l'évolution des conditions climatiques.

Les risques concernant ces infrastructures sont croissants et constituent des pertes potentielles dues aux cyclones tropicaux extrêmes – des événements généralement classés comme ayant une fréquence de survenue « une fois tous les 200 ans ». Ce seuil reflète la manière dont les investisseurs et les assureurs évaluent la résilience climatique : en testant les portefeuilles face à des événements à faible probabilité mais à fort impact, qui sont à l'origine de la majeure partie des pertes attendues.

Le principal enseignement pour les investisseurs est que la probabilité d'événements graves et destructeurs de valeur au sein des portefeuilles d'infrastructures augmente considérablement.

La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes transforme les risques exceptionnels d'aujourd'hui en événements beaucoup plus fréquents. Si les pertes moyennes ne devraient augmenter que de 2 % d'ici 2050 dans un scénario de réchauffement de 3 °C, la part des actifs exposés à des pertes catastrophiques supérieures à 20 % de leur valeur devrait quintupler, ce qui signale une forte aggravation du risque extrême.

Arkéa Asset Management s'est fixé comme objectif de réduire l'intensité carbone de ses investissements de 50 % à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2019. La société décline donc cet objectif dans la définition de sa stratégie d'engagement sur la thématique du climat, et prévoit d'engager chaque année avec à minima 10 de ses plus gros contributeurs en termes d'intensité carbone rapportée à ses investissements, sur un cycle de 3 ans, de 2024 (qui est l'année de référence), à 2027 pour l'évaluation finale de l'impact de cet engagement privilégié.

En 2025, nous avons rencontré **19** émetteurs en engagement sur la thématique du climat, contre **13** en 2024, soit une augmentation de **46 %**.

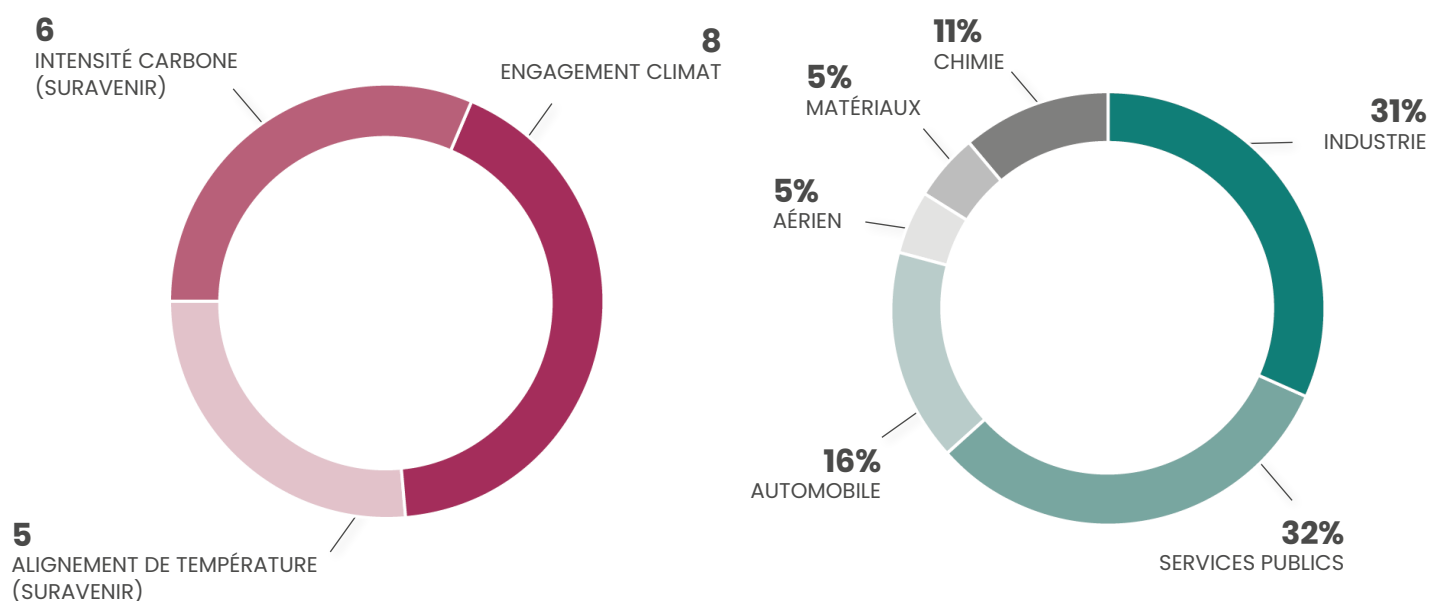
NOS ENGAGEMENTS CLIMAT

Les engagements sur la thématique du climat pour le compte d'Arkéa Asset Management, qui ciblent les émetteurs présentant une intensité carbone des scopes 1 et 2 par million d'euros de chiffre d'affaires, rapportée à nos investissements.

Les engagements ciblant les émetteurs présentant une intensité carbone des scopes 1 & 2 par million d'euros de chiffre d'affaires, rapportée aux investissements du mandat pour le compte de notre assureur Suravenir.

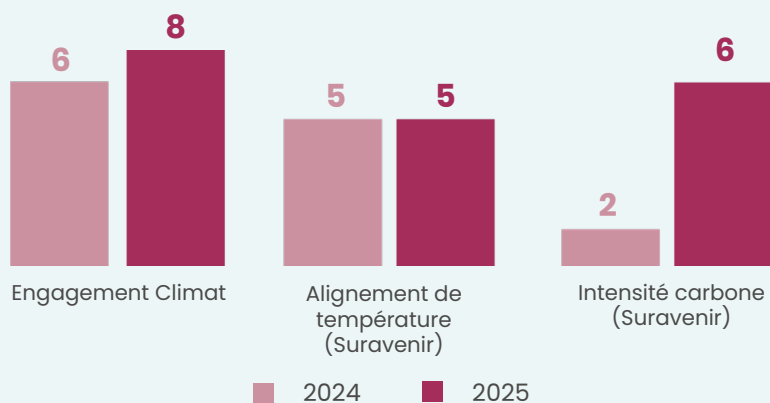
Les engagements ciblant les émetteurs avec des températures non alignées aux accords de Paris (Implied Temperature Rise supérieur à 3°) et rapportés aux investissements du mandat pour le compte de notre assureur Suravenir.

RÉPARTITION DES 19 ÉMETTEURS RENCONTRÉS EN 2025



Les secteurs ciblés sont ceux les plus émissifs en termes de CO₂, notamment les secteurs industriels, ceux des services publics (producteurs d'électricité), du transport et de la chimie principalement.

RÉPARTITION DE LA HAUSSE DE 46 % DES ÉMETTEURS ENGAGÉS SUR LE CLIMAT (2024-2025)



Le bilan après le premier cycle d'engagement en 2025 est plutôt positif, puisque notre intensité carbone globale pour Arkéa AM est **en baisse de 10%**, passant de 86,8 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires en 2024, à 77,8 en 2025.

INDICATEURS	2025	2024	VARIATION
Intensité carbone (scope 1&2)	77,8	86,8	-10%
Alignement de température	2,02°C	2,07°C	-3%

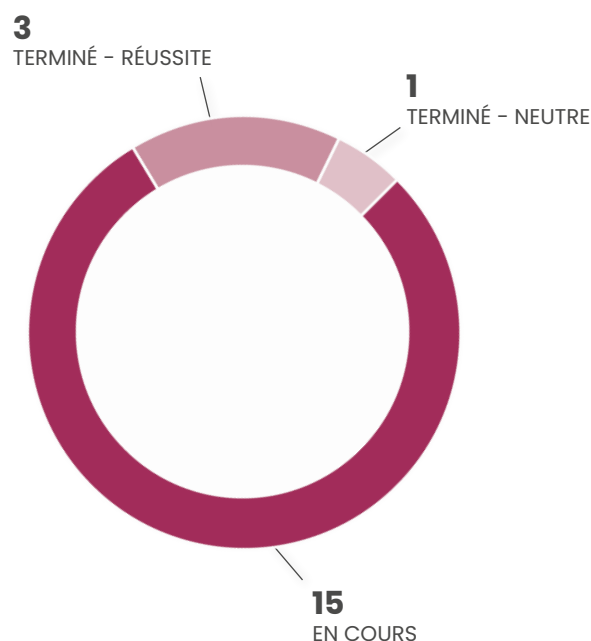
Sur notre scope d'engagement avec nos 19 émetteurs rencontrés, la tendance est aussi positive, puisque **12 des 14 émetteurs** sélectionnés sur l'intensité carbone et l'engagement climat ont aussi vu leur intensité carbone scopes 1&2 diminuer. Pour les deux qui ont vu une légère progression de l'intensité carbone, qui s'explique par une activité en croissance, un accent particulier sera porté à la réduction future des émissions de CO2.

En 2026, nous visons à poursuivre le dialogue avec nos **15 émetteurs en cours** pour l'engagement thématique 2024-2027. Nous mettrons l'accent sur les leviers que ces émetteurs ont définis pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de CO2, tels que l'utilisation des énergies renouvelables, la circularité, le recyclage et l'éco-conception. Ces initiatives permettront non seulement de décarboner leurs activités, mais aussi de contribuer à la réduction des émissions dans l'ensemble de leur chaîne de valeur.

L'engagement a été **finalisé pour 4 d'entre eux, dont 3 de manière satisfaisante** et un pour lequel nous avons des réserves. **Les 3 engagements réussis nous ont pleinement convaincus de leur capacité à atteindre leur objectif de réduction des émissions de CO2 d'ici 2030.** En ce qui concerne le quatrième émetteur, un acteur du secteur de la chimie, nos réserves persistent en raison de sa forte dépendance aux énergies fossiles, même si des efforts ont été faits pour développer une gamme de produits verts (hydrogène, projet de stockage du carbone), sans pour autant transformer en profondeur son activité.

Nous continuerons à renforcer nos actions d'engagement sur le climat, en ciblant les émetteurs les plus émissifs de nos portefeuilles et impliqués dans des secteurs très carbonés pour les convaincre que la décarbonation de leurs activités

et le développement de gammes de produits plus vertes est essentiel dans notre gestion et la sélection de nos investissements. Nous avons également intégré fin 2025, **l'engagement collaboratif porté par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) sur la transition juste**, qui représente un enjeu crucial pour garantir une économie bas-carbone qui protège les droits des travailleurs et des communautés touchées par cette transition. Dans le cadre de cette initiative, une coalition de 21 investisseurs, représentant plus de 4 300 milliards d'euros d'actifs sous gestion, va échanger pour améliorer la compréhension et les pratiques liées à la transition juste, encore mal appréhendée par les émetteurs des secteurs concernés. Nous participerons comme lead sur un des engagements du secteur automobile, et comme contributeurs sur des secteurs clés, comme l'industrie, l'automobile et l'agroalimentaire.



LES ENGAGEMENTS POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ VIA LA DETTE PRIVÉE

Nos actions d'engagement s'étendent au-delà des marchés cotés. **En 2025, nous avons structuré notre approche ESG sur nos actifs non cotés et en particulier sur la dette privée.** En effet, nous sommes convaincus de l'importance **d'intégrer les critères ESG dans chacun de nos investissements.** Or, le financement par la dette privée se concentre principalement sur le territoire français et cible les acteurs de l'économie locale. Cette activité s'adresse donc avant tout aux petites et moyennes entreprises du territoire français pour lesquelles les enjeux ESG sont forts, mais qui ne disposent pas toujours ni des ressources ni de l'expertise nécessaire pour structurer et formaliser leur démarche. Nous nous appliquons donc à les accompagner, via des rencontres.

Notre **proximité géographique, la taille des structures ainsi que la méthode de financement** nous permettent d'avoir un accès direct au management. Nous cherchons donc à rencontrer de façon systématique le management des entreprises dans lesquelles nous souhaitons investir afin de comprendre leurs pratiques et les défis propres à leur intégration sur le territoire. Nos échanges avec le management couplés à notre ancrage sur le territoire français sont de réels atouts nous permettant d'avoir une appréciation claire des enjeux ESG auxquels font face les entreprises.

Notre proximité avec les sociétés investissables nous donne la possibilité d'intégrer des critères d'évaluation précis en analysant par exemple leur **proximité avec des zones de forte biodiversité**, en évaluant la **vulnérabilité de leur activité face aux événements climatiques locaux** ou en **mesurant l'effet de leur activité sur les dynamiques de l'emploi.** En 2025, nous avons en outre travaillé à l'élaboration de nouvelles grilles d'analyse afin de prendre en compte davantage d'indicateurs et de révéler les opportunités liées à l'adaptation du business de ces entreprises.

Par ailleurs, le financement par la dette privée s'inscrit dans le temps long, puisqu'il nous engage pour une durée de 5 à 10 ans. Nous sommes donc en mesure de **suivre l'évolution des pratiques de l'entreprise dans le temps et de l'accompagner dans le choix de sa stratégie moyen-long terme.** Cette perspective longue est particulièrement précieuse pour amener les entreprises à mettre en œuvre des changements concrets et des stratégies ambitieuses sur le plan de l'ESG.

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

INITIATIVES COLLABORATIVES ET FINANCEMENTS

ENGAGEMENTS COLLABORATIFS MENÉS AVEC LES ACTEURS DE LA PLACE

Au-delà du dialogue individuel, nous sommes convaincus que l'influence collective amplifie considérablement l'impact de notre démarche. Ainsi, nous participons activement à plusieurs initiatives collaboratives stratégiques sur le

climat, la biodiversité, les droits humains et l'investissement responsable. L'ensemble des initiatives collaboratives auxquelles nous participons est détaillé dans le tableau ci-dessous :

INITIATIVES	DE QUOI S'AGIT-IL ?	RÉSULTATS 2025	IMPLICATIONS ARKÉA ASSET MANAGEMENT
	Aujourd'hui, des entreprises représentant les deux tiers de la capitalisation boursière mondiale – issues de 130 pays – publient des données environnementales essentielles via le CDP. Dans les deux ans suivant une demande d'un investisseur, les entreprises qui publient via le CDP réduisent leurs émissions directes de 7 à 10 % en moyenne.	Sur 1 314 émetteurs engagés, 132 ont soumis des réponses aux questionnaires demandés (54 pour le climat, 74 pour l'eau et 19 pour les forêts).	Arkéa AM a engagé, en tant que lead, 13 émetteurs sur l'eau, la forêt et le climat. 15 % des engagements sont considérés comme réussis .
	Créé en 2001, le FIR est une association multi-parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et de développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.	Recherches, dialogues entreprises, positions et propositions et communication au grand public	Arkéa AM travaille sur 9 dialogues d'engagement dont 1 lead qui débiteront en 2026 ainsi qu'à la campagne de questions écrites pré AG du CAC 40 .
	Nature Action 100 est une initiative mondiale d'engagement menée par des investisseurs, axée sur le soutien à une plus grande ambition et à des actions concrètes des entreprises pour enrayer la perte de nature et de biodiversité.	240 participants parmi 25 pays, 100 sociétés engagées, 8 secteurs couverts	Arkéa AM a engagé 2 émetteurs en 2025 dont 1 engagement en tant que lead .
	ChemSec – le Secrétariat international des produits chimiques – est une organisation indépendante à but non lucratif qui milite pour le remplacement des produits chimiques toxiques par des alternatives plus sûres.	Chemsec coordonne 70 investisseurs institutionnels représentant 18 000 Md\$ d'AUM.	Arkéa AM a engagé 2 émetteurs dont 1 engagement en tant que lead .
	Lancé à l'automne 2024 par la Fondation Finance pour la Biodiversité (FfB), FABRIC est un programme collectif d'engagement des investisseurs visant à réduire l'impact du secteur textile et de l'habillement sur la nature. Cette initiative rassemble des investisseurs afin de promouvoir des pratiques favorables à la biodiversité dans ce secteur	16 leaders mondiaux du luxe, de la mode rapide, des vêtements de sport et du commerce de détail sont engagés.	Arkéa AM a rejoint le groupe d'engagement FABRIC dans le but de dialoguer avec 2 émetteurs en 2026. Nous participons activement aux groupes de travail FfB afin de développer des outils et des guidelines communes pour l'engagement.
	PRI est un catalyseur pour l'investissement responsable. PRI accompagne son réseau international de signataires dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leurs décisions d'investissement et de propriété.	5 000 signataires dans le monde entier, 139,6 billions de dollars d'AUM et 6 principes clés.	Arkéa AM a engagé 2 émetteurs dont 1 engagement en tant que lead .

RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Nous participons régulièrement à des actions de promotion de l'ESG et nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'investisseurs de nous engager pour la protection des biens communs.

C'est dans cette optique que s'inscrit notre **mobilisation contre l'exploitation minière des fonds marins**. En 2025, nous avons rejoint une coalition composée de 40 institutions financières, réunies sous l'égide de Finance for Biodiversity. Par le biais de cette coalition, représentant près de 3 800 milliards d'euros d'encours, nous avons pu interpeller les pouvoirs publics afin de demander au gouvernement l'instauration d'un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins.

Cette initiative repose sur un constat scientifique : les écosystèmes des grands fonds marins jouent un rôle crucial dans la régulation du climat et le cycle du carbone, mais demeurent extrêmement fragiles. Notre engagement se traduit par trois demandes concrètes auprès des pouvoirs publics :

- Suspendre les permis d'exploitation tant que les conséquences écologiques ne sont pas pleinement comprises.
- Superviser l'approbation des contrats et fixer des normes environnementales.
- Soutenir le développement d'alternatives, notamment de l'approvisionnement en terres rares via l'économie circulaire.

Nous sommes résolument déterminés à préserver les écosystèmes dont dépendent les activités humaines des dégâts irrémédiables que les entreprises pourraient causer par négligence.

À la suite de ce moratoire, nous avons choisi **d'exclure de notre univers d'investissement les "pure players" de l'exploitation minière des fonds marins**.

Cette action nous permet de renforcer notre engagement en mobilisant nos pairs sur des thématiques clés pour notre futur. En portant notre voix au-delà de nos encours, et en participant aux prémices des initiatives de réglementation, nous démontrons notre engagement pour des actions concrètes avec un impact fort en faveur de la protection de l'environnement.



ACTIONS DE PROMOTION DE LA FINANCE DURABLE

Arkéa Asset Management a développé une expertise en gestion solidaire dont les fonds contribuent au développement de l'économie sociale et solidaire regroupant un ensemble de structures reposant sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants.

Le fonds Arkéa Solidaire investit dans les thématiques suivantes : l'emploi, le logement, la culture et l'éducation, l'action sanitaire et sociale, les activités écologiques d'utilité sociale et d'entrepreneuriat dans les pays en développement.

En 2025, nous avons continué à élaborer de nouveaux fonds intégrant des thématiques environnementales et sociales avec notamment la création du fonds Arkéa Focus – Water Security and Transparency. Ce fonds a été développé en partenariat avec l'organisation CDP. Le CDP est

une organisation caritative à but non lucratif, spécialisée dans la fourniture d'informations relatives à l'environnement. Le CDP mesure les progrès des entreprises et encourage l'action sur l'engagement climatique, les forêts et la sécurisation de l'eau.

Le fonds est multisectoriel et prend en compte les déclarations volontaires d'émetteurs et de leur classement dans le score issu du questionnaire Water du CDP. Rappelons que la demande mondiale en eau devrait continuer d'augmenter de 20 % à 30 % à l'horizon 2050 et que la consommation humaine représente 11% des prélèvements en eau dans le monde. La méthodologie mise en œuvre s'appuie dans un premier temps sur l'exclusion des entreprises qui ne répondent pas au questionnaire et l'obtention par les entreprises d'une note minimale sur le questionnaire.

PROCESSUS ESG DU FONDS



Communication à caractère promotionnel réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription du produit cité. Toutefois en cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC) de des OPC cités afin de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus notamment le risque de perte en capital et le cas échéant, le risque de liquidité des actifs sous jacents et des limites méthodologiques des approches ESG. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, de son profil de risque, de sa capacité financière et le cas échéant, de ses préférences en matière de durabilité. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses d'Arkéa Asset Management à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne tiennent pas compte des éventuels frais de souscription ou de rachat. Les informations légales concernant les OPC cités notamment les DIC et le prospectus complets sont disponibles auprès d'Arkéa Asset Management ou sur le site Internet arkea-am.com.

PARTENARIAT CITOYENS ET TERRITORIAUX

Notre stratégie d'engagement repose sur l'idée que la finance doit être vecteur de création de valeur durable et qu'elle doit s'ancrer dans les territoires et mobiliser activement les citoyens.

Nous considérons que notre responsabilité va au-delà de la gestion des encours, c'est pourquoi nous cherchons **à soutenir des initiatives locales concrètes à visée éducative pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de la préservation des écosystèmes**, afin de construire un avenir plus résilient, ensemble.

Pour matérialiser cet engagement et créer un lien concret avec les communautés locales, nous avons participé au financement d'Océanopolis grâce à une convention de mécénat auprès du Fonds de dotation Océanopolis Acts. Océanopolis est un centre de culture scientifique, technique et industrielle consacré à l'océan et à sa protection. Le partenariat permet de déployer des actions concrètes de partage des connaissances et de protection des écosystèmes côtiers. Ces opérations visent à informer le plus grand nombre et à encourager des comportements respectueux de l'environnement marin.

Par ce mécénat, nous aspirons à aller plus loin que le simple investissement financier, notre objectif est de mobiliser nos collaborateurs, clients et partenaires institutionnels pour sensibiliser, éveiller les consciences et encourager la protection de ce composant vital de notre planète, l'océan.



L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN 2025

FONDEMENTS DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

En tant qu'actionnaire, nous détenons **la responsabilité et l'opportunité précieuse de participer activement aux décisions stratégiques qui façonnent l'avenir des entreprises de notre portefeuille**. Lors de chaque assemblée générale, nous mettons en œuvre notre droit de vote pour exprimer notre vision sur les orientations, les choix majeurs de gestion et l'ensemble des thématiques qui comptent pour l'avenir de la société, et ce, dans l'intérêt de nos clients.

Par principe, nous nous engageons à exercer nos droits de vote sur l'intégralité des actions en portefeuille, sans distinction de niveau de participation, y compris sur les positions les plus minoritaires. Cette exigence d'exemplarité et de cohérence fait partie de notre identité d'investisseur engagé : chaque voix compte, quelle que soit la taille de la ligne détenue.

Arkéa Asset Management peut ne pas voter pour un nombre limité de ces assemblées générales si les dispositions réglementaires et statutaires ainsi que les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts. C'est notamment le cas pour :

- les sociétés non françaises gérées dans les mandats, pour lesquelles le dépositaire ne peut pas exercer le vote au niveau européen.
- les assemblées pour lesquelles un blocage des titres est rendu obligatoire afin de ne pas interférer dans la gestion des fonds, et ce, dans l'intérêt des porteurs.

En 2025, la création d'Arkéa Asset Management, fruit de la fusion entre Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion, a été l'occasion de **repenser en profondeur notre politique de vote**. Afin d'élaborer une politique de vote réaliste et cohérente avec les ambitions portées par Arkéa Asset Management, nous avons réalisé un benchmark des pratiques en matière de politique de vote, servant de base à l'identification des critères ESG à soutenir. Désormais, notre politique de vote s'inscrit dans une démarche de durabilité et vise non seulement **à accompagner la transformation des entreprises, mais également à favoriser le choix de stratégies plus résilientes et créatrices de valeur sur le long terme par nos parties prenantes**.

Notre approche de l'investissement responsable est dynamique et évolutive. Nous positionnons notre démarche dans un processus d'amélioration continue et nous challengeons continuellement nos pratiques et leurs limites afin de nous assurer de leur pertinence et de leur efficacité. Ainsi, nous avons entrepris en 2025 un dialogue avec notre prestataire de vote dans le but de renforcer les critères relatifs à la biodiversité dans notre politique de vote. Notre demande fait écho à notre intégration plus étendue de la biodiversité dans nos politiques et nous prévoyons d'étudier les propositions de notre prestataire en 2026.

TROIS CRITÈRES PRIORITAIRES POUR SOUTENIR LA CRÉATION DE VALEUR DURABLE :



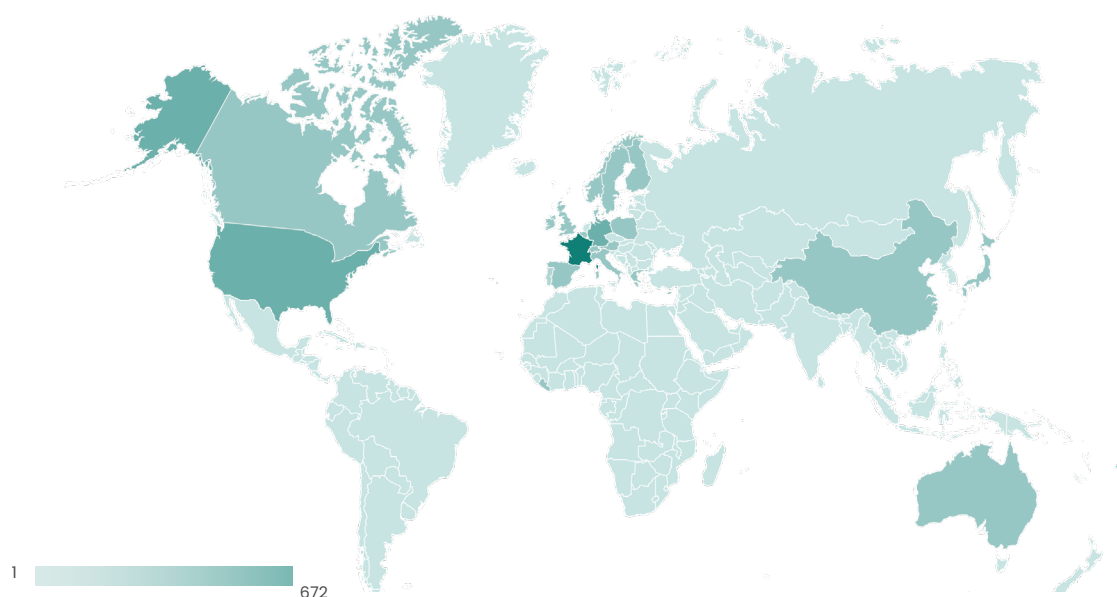
CHIFFRES CLÉS SUR LA SAISON DES AG 2025

En 2025, Arkéa Asset Management a renforcé son engagement actionnarial avec une présence active sur l'ensemble de son univers d'investissement : **548 assemblées générales** ont fait l'objet d'un vote, un nombre en forte augmentation par rapport aux 364 assemblées auxquelles nous avons participé en 2024.

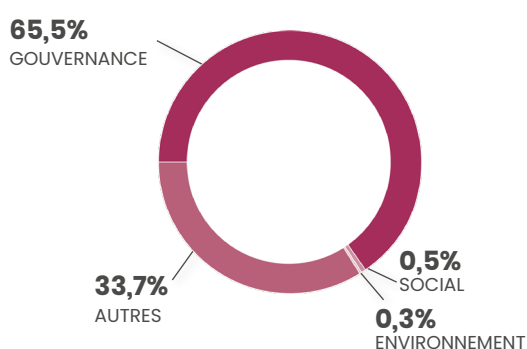
Nos équipes ont analysé des résolutions couvrant l'intégralité des fonds ouverts et mandats sous gestion. Cette participation étendue illustre notre détermination à exercer pleinement nos droits de

vote et à faire entendre notre voix, quelle que soit la taille des participations concernées.

En tant qu'acteur d'une finance intégrée à ses territoires, nos votes se sont concentrés majoritairement sur le territoire européen et principalement en France. Néanmoins, nos positions nous ont aussi permis de voter à l'international. En 2025, 16 % des résolutions (soit 85 assemblées) sur lesquelles nous nous sommes prononcés concernaient des entreprises françaises et 68 % (371 assemblées) étaient concentrées en Europe.



SYNTHÈSE DES VOTES 2025

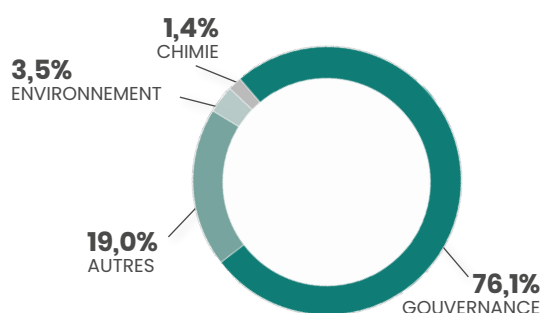


La majorité des résolutions (65 % d'entre elles) a porté sur des décisions relatives à la gouvernance de l'entreprise, regroupant les résolutions sur la composition du board et la rémunération des administrateurs, pour un taux d'approbation de 64 %.

Le contrôle des finances et le choix des auditeurs sont la deuxième thématique sur laquelle se sont portés de nombreux votes (15 % des votes).

28 résolutions ont porté sur l'environnement avec un taux d'approbation de 50 % et 51 résolutions sur des propositions liées au pilier social pour un taux d'approbation de 31 %. **Ce taux d'approbation plus faible s'explique par la teneur des propositions qui visent pour la plupart à affaiblir les politiques environnementales et sociales de l'entreprise.**

SYNTHÈSE DES VOTES D'OPPOSITION



Nous nous sommes opposés principalement à des résolutions visant à réduire les ambitions des entreprises sur les sujets environnementaux et sociaux.

INITIATIVES MENÉES EN AMONT DES VOTES

Notre approche est de couvrir le périmètre le plus vaste possible afin de diffuser nos attentes ESG dans l'ensemble des entreprises détenues en portefeuille. Nous sommes toutefois conscients que **nous disposons d'un levier plus fort sur les entreprises dans lesquelles nous avons une participation importante**, c'est pourquoi nous avons mis en place un processus d'engagement pré-assemblée générale afin de constituer un dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous détenons une participation significative. Nous pensons le vote comme l'aboutissement d'un processus de dialogue avec l'entreprise et comme **un moyen de maximiser notre impact**.

En amont de la saison des assemblées générales, nous identifions une dizaine d'émetteurs stratégiques auprès desquels notre influence peut être significative. Ces sociétés, sélectionnées pour la taille de nos encours ou le poids de notre participation dans leur actionnariat, font l'objet d'un engagement spécifique en amont du vote.

Cet échange approfondi nous permet de **partager nos attentes en matière de transparence, de stratégie ESG ou de rémunération, tout en confrontant les pratiques de l'émetteur aux meilleures références sectorielles**. Parfois, ces

discussions conduisent à l'obtention d'ajustements des résolutions ou à des engagements pris par l'entreprise avant l'assemblée générale, démontrant l'influence positive de notre démarche.

En 2026, nous irons encore plus loin en **participant pour la première fois à la campagne de questions écrites ESG organisée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) lors des assemblées générales du CAC 40**. Cette initiative collective nous permettra d'amplifier la résonance de nos engagements et de contribuer à faire évoluer les pratiques ESG. En nous engageant dans cette coalition, nous portons la voix de plusieurs investisseurs représentant **près de 4 000 milliards d'encours sous gestion**. Ce regroupement entre asset managers est un signal fort pour les entreprises, car cela témoigne que les attentes en matière de durabilité sont partagées par de nombreux financiers et ne sont pas l'apanage de quelques investisseurs isolés. L'initiative nous permet donc d'accroître notre impact en communiquant nos attentes en termes d'ESG sur une base commune et transforme la portée de nos engagements pré-assemblée générale.

Le déploiement de cette initiative est le suivant :

Nous nous coordonnons en amont des assemblées générales en formant des groupes de travail pilotés par des experts du FIR, afin de **faire le point sur les pratiques des entreprises sur des sujets tels que le climat, la biodiversité, la fiscalité, les pratiques sociales, l'épargne salariale**. Nous cherchons toujours à confronter la trajectoire de l'entreprise avec les bonnes pratiques de son secteur afin de définir les sujets matériels pour l'entreprise et les aspects sur lesquels elle doit encore évoluer. À la suite de cet échange, nous composons des questions personnalisées pour l'entreprise sur lesquelles nous souhaitons interroger le management. **Les entreprises sont tenues de répondre à nos interrogations**, soit en publiant les réponses sur le site internet avant la tenue de l'assemblée générale soit en y répondant pendant l'assemblée générale.

CONCLUSION

Cette année 2025 aura été marquée **par un renforcement de notre stratégie d'engagement** (nous affichons une hausse des dialogues d'engagement d'environ +30% par rapport à 2024), dans un contexte géopolitique mouvementé.

Il nous apparaît crucial de **poursuivre cette dynamique en 2026**.

Sur la biodiversité tout d'abord, nous allons travailler à étendre nos investissements dans les fonds biodiversité existants au travers de notre activité multi-gestion et ce en accord avec les intérêts de la gestion. Par ailleurs, nous souhaitons développer notre action de mécénat en faveur de la biodiversité comme nous l'avons déjà fait par le passé avec le Fonds de dotation de la Mer "Océanopolis Acts".

L'investissement dans les actifs réels est également une nécessité. Nous travaillerons à étudier les solutions disponibles.

Nos dialogues d'engagement vont dans le bon sens, et c'est pourquoi nous souhaitons **maintenir ce cap en 2026** tout en affinant notre matrice de scoring biodiversité présentée précédemment dans ce rapport. Deux sujets nous semblent fondamentaux à développer : la gouvernance et la localisation des sites.

Nous maintenons et renforçons notre engagement auprès de Finance for Biodiversity, notamment en rejoignant le groupe d'engagement FABRIC. Nous souhaitons par ailleurs affiner notre outil interne d'analyse biodiversité en y intégrant deux composants clés pour mesurer la biodiversité chez les émetteurs, à savoir la gouvernance et la localisation.

Enfin, un travail sera entrepris pour **rendre accessibles davantage de solutions d'investissement dédiées à la nature** aux investisseurs non professionnels et ainsi étendre leurs portées d'action.

Le climat est un thème mature comparé à celui de la biodiversité chez les émetteurs. L'angle par lequel nous engageons les émetteurs mérite, lui, d'être affiné. Nous allons donc en 2026 **profiter de l'expertise de notre analyste ESG Climat pour développer un modèle d'engagement climat plus adapté** à la maturité des émetteurs sur cette thématique.

Nous poursuivrons, par ailleurs, **nos propres engagements climatiques** au travers de nos deux objectifs que sont :

- 1 la sortie du charbon d'ici 2027** : cet engagement s'applique à l'ensemble des investissements réalisés par les produits (OPCVM ou FIA) gérés de manière active (hors exposition indiciaire en hors-bilan) ;
- 2 la sortie des énergies fossiles non-conventionnelles d'ici 2030**, tout en favorisant les financements liés à la transition énergétique de ce secteur. Cette sortie concerne tous les acteurs dont les énergies fossiles non-conventionnelles représentent plus de 10 % de leur production annuelle ou qui développent de nouvelles capacités.



Enfin, nous réitérons nos engagements suivants :

- 1 conduire une transition bas-carbone de ses portefeuilles**, visant à réduire de 50 % de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029 ;
- 2 réduire l'exposition aux entreprises les plus émissives de gaz à effet de serre**, en appliquant les politiques d'exclusions sectorielles d'Arkéa Asset Management ;
- 3 évaluer et gérer le risque climatique ;**
- 4 contribuer à l'objectif de réduction de 38% des émissions de carbone directes** fixé par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Enfin, dans un contexte de renforcement des activités d'engagement, **nous avons décidé d'intégrer la thématique d'adaptation aux effets de changement climatique, en parallèle des engagements sur la réduction de gaz à effet de serre**. Cette nouvelle thématique a fait l'objet d'études par nos équipes et d'un retour très positif par les sociétés sollicitées pour connaître leurs pratiques sur ce segment. Elle consiste à comprendre comment les entreprises intègrent les aléas climatiques (vague de chaleur, tempête, inondation, sécheresse, etc.) comme risque opérationnel et opportunité commerciale pour réduire la vulnérabilité de l'Homme à ces impacts.

Sur les droits humains, nous réitérons nos travaux pour une troisième année. Certaines sociétés rencontrées plusieurs fois vont laisser place à de nouvelles sociétés dont la problématique de droits humains au niveau juridique, financière et éthique est tout aussi matérielle. Notre position évoluera en 2026 pour devenir plus granulaire et agencer des sous-thématiques (accidentologie, travail forcé, salaire vital, etc.) en fonction des priorités propres à chaque secteur et à la nature des activités.

Sur l'Égalité des sexes, ces deux années d'engagement ont mis en exergue une difficulté naturelle des entreprises – toutes industries confondues – à mentionner une évolution des pratiques. La problématique étant plus pertinente lorsqu'elle est examinée à moyen terme. À court terme, la tendance économique et financière impacte davantage le turnover des effectifs que la bonne volonté des entreprises. Ainsi, nous avons décidé d'étirer l'échéancier en proposant non plus une rencontre d'engagement par an mais tous les deux ans, afin d'effectuer un bilan plus approfondi sur les marges de manœuvre des sociétés engagées. La prochaine liste de sociétés engagées fera l'objet d'un suivi sur six ans, tout en gardant trois rencontres par société durant la période.

Enfin, nous intégrons dorénavant à notre périmètre d'engagement les fonds de dette privée corporate. Notre position de one-stop shop (guichet unique) sur cette activité nous permet d'être en lien avec les PME et ETI que nous finançons durant plusieurs années. Nous avons développé une approche d'évaluation des risques climatiques physiques et des enjeux territoriaux sur la base d'outils propriétaires. Sur cette base, nous partageons avec nos contreparties, lorsque celles-ci sont intéressées, les conclusions des due diligence de double matérialité que nous menons en amont des investissements.



“Performance engagée au service de l’humain et de son environnement

**Document promotionnel • Destiné exclusivement
aux investisseurs professionnels.**

Ce document ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans l’autorisation préalable et écrite d’Arkéa Asset Management. Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d’achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d’investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l’adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les fonds présentés présentent un risque de perte en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d’investissement dans l’instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente des prospectus et des Documents d’Information Clé (disponible gratuitement auprès d’Arkéa Asset Management et/ou sur le site arkea-am.com). Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs des fonds et/ou du gestionnaire. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site arkea-am.com.

www.arkea-am.com

► **N°Cristal** 09 69 32 88 32

APPEL NON SURTAXE



Arkéa Asset Management



Gestion d’actifs
du Crédit Mutuel Arkéa

 **ARKEA**
Asset Management